

FICHE DE CONSTAT

SUITE A UN TROUBLE DU COMPORTEMENT POTENTIELLEMENT
LIE A UNE CONSOMMATION DE SUBSTANCES PSYCHOACTIVES SUR LE LIEU DU TRAVAIL

Copie à remettre au salarié

A établir par l'employeur ou le supérieur hiérarchique en cas de troubles du comportement d'un salarié, pouvant être liés à la consommation d'alcool ou à la consommation d'autres substances psychoactives.

IDENTIFICATION

Nom Entreprise :

Nom/Prénom du salarié :

Poste de travail occupé :

DESCRIPTION DE LA SITUATION OU DE « L'ETAT ANORMAL »

- | | | | |
|--------------------------|---|--|---|
| • Difficulté d'élocution | ☐ oui ☐ non | • Gestes imprécis | ☐ oui ☐ non |
| • Propos incohérents | ☐ oui ☐ non | • Troubles de l'équilibre | ☐ oui ☐ non |
| • Désorientation | ☐ oui ☐ non | • Agitation | ☐ oui ☐ non |
| • Agressivité | ☐ oui ☐ non | • Somnolence | ☐ oui ☐ non |
| • Haleine alcoolisée | ☐ oui ☐ non | • Etat de malaise | ☐ oui ☐ non |
| • Démarche titubante | ☐ oui ☐ non | • Attitude inadaptée au poste de travail | ☐ oui ☐ non |
| • Autres | ☐ oui ☐ non | Preciser : | |

- Observations

CONSTAT EFFECTUE

- Le (jour, heure, minutes) :

- Lieu (précis) :

- Par (nom, prénom, fonction, service) :

- Témoin(s) (nom, prénom, fonction) :

- Alcotest réalisé : ☐ oui ☐ non

Résultat : ☐ positif ☐ négatif

- Autre test de dépistage : ☐ oui ☐ non
Résultat : ☐ positif ☐ négatif
Contre-expertise médicale : ☐ oui ☐ non

PRISE EN CHARGE :

- Appel(s) :
 - ☐ 15 (SAMU)
 - ☐ 17 (Police ou Gendarmerie)
 - ☐ Médecin de ville
 - ☐ Médecin du Travail (Tél : / / / /)
- Suivi :
 - ☐ Maintien de la personne dans l'entreprise
 - ☐ Retour au domicile par : ☐ La famille ☐ Un tiers
 - ☐ Orientation/hospitalisation : ☐ Transport par le SAMU
☐ Ambulance adressée par le SAMU

FICHE A TRANSMETTRE POUR INFORMATION :

- ☐ Au médecin du travail
(En cas d'absence de contact lors de l'incident le / /)
- ☐ A la personne en charge des ressources humaines.

Source : A partir du guide élaboré par DIRECCTE de Haute Normandie Institut de Médecine du travail de Caen, septembre 2009).